

RELEVÉ DE DECISIONS
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 10 octobre 2023

Membres présents

Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN, Présidente du Conseil Académique ;

Mme Marion AMALRIC ; Mme Nathalie BATUT ; M. Jean- Charles BILLAUT ; Mme Pascale BOISSE ; M. Didier BOISSEUL ; M. Bruno BRIZARD ; M. Frédéric CHATEIGNER ; M. David CLARYS ; M. Brice COURTIN ; M. Sandrine DALLET-CHOISY ; M. Cyril DE RUNZ ; M. Pierre-Antoine DESSAUX ; Mme Marie-Laure GELY ; Mme Stéphanie GERMON ; Mme Christèle HERVE ; Mme Emmanuelle HUVER ; M. Sylvain JANNIARD ; M. Thibault JOSSE ; Mme Selma JOSSO ; Mme Marie-Frédérique LARTIGUES ; M. Samuel LETURCQ ; Mme Anna MADOEUF ; M. Florent MALRIEU ; M. Pascal PINOTEAU ; M. Raoul WILLIAM ; M. Arnaud RIVIERE ; M. Sébastien ROLAND ; Mme Olivia SABARD ; Mme Lydia SEABRA ; M. Stéphane SERVAIS ; Mme Jackie VERGOTE

Mme Iona AYREAULT ; M. Keveren CERIOLI ; M. LE BELLEGO-BOULAY Guewen ; Mme Anouk LEGROS ; M. Lucien PERRUCHE

Ont donné procuration :

- M. Dimitri ABAFOUR à Mme Iona AYREAULT ;
- Mme Catherine GAUDY-GRAFFIN à Mme Emmanuelle HUVER ;
- Mme Patricia COUTELLE à M. Arnaud RIVIERE ;
- Mme Emmanuelle FOUGERE à Mme Anouk LEGROS ;
- M. Philippe CANGUILHEM à Mme Olivia SABARD ;
- Mme Gaëlle PAYET à Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN ;
- Mme Agathe JOYEUX à M. Keveren CERIOLI ;
- Mme Marion AMALRIC à M. Florent MALRIEU ;
- Mme Karine MAHEO à M. Bertrand BILLAUT ;
- Mme Géraldine DUBREUIL à Mme Marie-Laure GELY ;
- M. Patrick VOURC'H à M. Jean-Charles BILLAUT ;
- Mme Isabelle LAFFEZ à Mme Nathalie BATUT ;
-

Point n°1 – Informations générales

Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN présente différents points d'actualité au Conseil académique.

Différentes annonces du gouvernement et de la présidence la République du mois de septembre ont créé au sein des universités différentes inquiétudes.

La hausse du point d'indice, attendue compte-tenu du contexte d'inflation, ne sera pas compensée par l'Etat. Cela a un impact important sur les finances des universités. Le gouvernement demande à ce que les universités prennent sur leur fonds de roulement.

L'établissement a toutefois fait le choix de ne pas sacrifier sa politique d'emploi malgré un contexte financier difficile.

Un certain nombre de projets ont récemment été retenus dans le cadre d'appels à projets auxquels a répondu l'Université de Tours :

- Le projet d'Université européenne NEOLiA, lauréat de l'appel à projet lancé par la Commission européenne ;
- Le projet Loire Val-Health, lauréat de l'appel à projets ExcellencES, avec un financement de 11,8 M€ sur 8 années ;
- Le projet Loire Valley Innov', lauréat de l'appel à projet Pôle universitaire d'innovation, avec un financement d'environ 4M €.

L'Université s'engage dans l'élaboration du contrat d'établissement, dans la continuité du projet d'autoévaluation réalisé sur l'année 2022-2023, à travers la constitution de six groupes de travail. Une synthèse des travaux sera présentée lors du séminaire d'établissement du 21 décembre.

Le conseil académique connaît de récents mouvements au début de cette année universitaire :

- M. Pierre Antoine DESSEAU succède à Mme Racha ZEBIB ;
- M. Bastian DUENAS succède à M. Hugo MAUSSION-VENZAC en qualité d'élu titulaire du secteur 1 ;
- Mme Zoé PICHEREAU succède à M. Corentin POUMAREDES en qualité d'élu titulaire du secteur 2 ;
- M. Grégory QUINTYN succède à Mme Emma LEFEBVRE en qualité d'élu suppléant du secteur 2 ;
- M. Arthur DECKER succède à M. Lilian BRUNEAU en qualité d'élu suppléant du secteur 2 ;
- M. Guewen LE BELLEGO-BOULAY succède à M. Nathan RENAUDIN en qualité d'élu titulaire du secteur 3.

Certains sièges n'étant pas pourvus du fait du départ de certains élus au conseil académique, des élections partielles seront organisées les 22 et 23 novembre pour pouvoir les sièges suivants :

- 5 sièges de représentants des usagers à la CFVU (1 siège dans le secteur 1, 1 siège dans le secteur 2, 3 sièges dans le secteur 3) ;
- 3 sièges de représentants des doctorants à la commission de la recherche (1 siège dans le secteur 2, 1 siège dans le secteur 3 et 1 siège dans le secteur 4).

Le conseil d'administration se prononcera lors de sa prochaine séance sur le recours au vote électronique pour ces scrutins.

A l'issue de ces élections, le conseil académique procédera à l'élection du ou de la vice-présidente étudiante. Une séance sera ajoutée, le mardi 12 décembre

Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN indique qu'à l'occasion des entretiens menés lors de la visite du HCERES, les élus ont formulé le souhait d'être associés à l'élaboration de l'ordre du jour. Pour répondre à cette demande, dès la prochaine réunion du conseil académique, l'ordre du jour sera transmis à l'ensemble de ses membres. Les élus pourront alors formuler des propositions d'ajout, qui seront étudiées par la présidente du CAC et par la Direction des affaires juridiques et du patrimoine.

Point n°2 – Présentation de projets

➤ **NEOLAiA**

Mme Colombine MADELEINE présente le projet d'université européenne NEOLAiA, consortium réunissant neuf partenaires universitaires, et dont l'université de Tours est membre depuis décembre 2021.

L'alliance est caractérisée par la réunion de jeunes universités, pluridisciplinaires avec pour la plupart un secteur santé et ingénierie, implantées au sein de villes moyennes. Les partenaires ont pour volonté de participer au développement et à l'internationalisation de l'influence de leur région d'implantation.

NEOLAiA va devenir une université européenne labellisée et financée à hauteur de 14,4 M€ pour les 9 partenaires, dont 1,655 M€ pour l'Université de Tours. Un financement du ministère est également attendu.

Le projet est construit pour une durée de 4 ans, avec un démarrage en janvier 2023. Le Leader du projet d'université européenne est l'Université de Jaén.

A très long terme, l'idée est de créer des universités fédérées autour d'une gouvernance commune. A moyen terme, l'objectif est de réfléchir à une structure juridique commune pour l'ensemble des partenaires.

Dans le cadre du projet, trois grandes thématiques sont développées :

- Transformation digitale ;
- Diversité et inclusion ;
- Renforcement de la mobilité.

Un focus sur la thématique de la santé globale est également une spécificité de l'alliance.

Pour les étudiants, les objectifs poursuivis par l'alliance sont les suivants :

- Une internationalisation accrue des cursus ;
- Une possibilité accrue de mobilités courtes et longues qui seront financées par le budget Erasmus en hausse ;
- Une possibilité de participation directe au projet par le biais des *NEOLAiA student ambassador* et du réseau des étudiants NEOLAiA.

Pour les personnels, les objectifs poursuivis par l'alliance sont les suivants :

- De nombreuses possibilités de mobilités courtes et longues ;
- Une multiplication des possibilités de coopération dans l'enseignement ;
- Une facilité à créer des réseaux de confiance pour la recherche.

Plusieurs workpackages sont développés dans le cadre du projet NEOLAiA. L'université de Tours est responsable du workpackage « Enseignement ».

➤ **DIGITAL FCU**

M. Xavier TERRIEN, vice-président en charge de la formation et de l'apprentissage, présente l'accord de consortium Digital FCU, un appel à manifestation d'intérêt débuté en décembre 2021, pour lequel une réponse positive a été apportée le 2 août 2022.

France université numériques est porteur du projet Digital FCU qui rassemble 23 partenaires dont 19 universités. Ce projet s'inscrit pour le moment uniquement dans les métiers de la formation afin, d'une part, de répondre aux enjeux de la transformation numérique et, d'autre part, de se doter entre universités d'une plateforme commune pour assurer de la formation continue.

Les domaines de construction des formations sont les suivants : ingénierie pédagogique, formation d'enseignants, entrepreneuriat et intrapreneuriat, validation des acquis de l'expérience, formateurs en santé.

Au total, un budget de 23,7M €, avec une aide de 13M € sur 5 années est alloué au projet. Le modèle économique intègre un système d'amortissement de chaque formation sur 3 ans, et un système de redevance vers chacune des universités. L'Université de Tours bénéficie d'un ingénieur pédagogique, intégré au Pôle des ingénieurs de la direction de la formation, mais à disposition des personnels pour la création de contenus pour la formation continue.

Point n°3 – Utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2024

Conformément à l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation, le conseil académique doit émettre un avis sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2024. Le conseil académique doit également émettre un avis sur les demandes de création d'emploi d'enseignants-chercheurs.

Mme Christine GEORGELIN présente une synthèse de la campagne d'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2024. Dans cette campagne, 56 postes ont été libérés, dont 36 départs à la retraite et 9 mutations, pour la plupart en septembre 2023. 40 postes feront l'objet d'une republication, dont 27 maîtres de conférences et 12 professeurs des universités.

Il n'y aura pas de compensation en 2023 pour les mesures annoncées par le [gouvernement](#) en juillet 2023. Les premières estimations sont les suivantes :

- Estimation de la non-compensation pour 2023 : 3,152 M€ ;
- Estimation des dépenses supplémentaires pour 2024 : 4,8 M€.

Il est possible que l'université obtienne une compensation à 50% des mesures imposées en 2024 sur son plafond d'emploi État. Il resterait alors à supporter un montant de 3,173 M€ de masse salariale.

Face aux récentes déclarations du gouvernement sur les dépenses des universités, le conseil d'administration de l'université de Tours a voté une motion lors de sa dernière séance. Celle-ci a été suivie d'une lettre de France Université mettant en évidence l'ensemble des difficultés de toutes les universités françaises. Les marges de manœuvres, lorsqu'elles existent, seront rapidement mises à mal par les mesures successives.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) correspond à environ 0,8% de la masse salariale. Cette augmentation est supportée par l'université depuis un certain nombre d'années et est compensée partiellement chaque année par une modification du schéma d'emploi (ex. mettre un attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) sur un poste de titulaire).

La masse salariale 2023 des postes ouverts à la campagne est estimée à 5,2 M € d'économies. Si l'Université republiait uniquement avec des supports ATER, une économie de 1,6 M € serait réalisée. Une telle solution n'est pas envisagée.

La proposition présentée pour la présente campagne d'emploi prévoit la republication de 40 postes de titulaires ; cette proposition pourrait conduire à une diminution de notre masse salariale d'environ 603 k € en 2025.

L'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2024 reçoit un avis positif (2 votes contre, 4 abstentions) du Conseil académique. Cet avis est formalisé par la délibération n°2023-09.

Point n°4 – Désignation de membres à la Section disciplinaire compétente pour les enseignants-chercheurs et enseignants

Trois sièges de membre de la Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants sont vacants : deux sièges de professeur des universités (1 siège à pourvoir par une femme et 1 siège à pourvoir par un homme) et un siège de maître de conférence (siège à pourvoir par une femme). Les membres sont désignés par leur collègue respectif.

Mme Karine MAHEO, candidate pour le siège de professeur des universités femme, M. David CLARYS, candidat pour le siège de professeur des universités homme et Mme Jackie VERGOTE, candidate pour le siège de maître de conférence femme sont désignés à l'unanimité membres de la Section disciplinaire compétente pour les enseignants-chercheurs et enseignants. Cette désignation est formalisée par la délibération n°2023-10.

Point n°5 – Dossiers d'accréditation de l'établissement à délivrer deux licences professionnelles

M. Florent MALRIEU présente les dossiers d'accréditation visant à remplacer les licence 3 de droit du site de Blois par deux licences professionnelles :

- Assistant juridique : Sécurisation juridique des espaces numériques ;
- Activité juridique : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, répondant à une demande nationale.

Conformément à l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation, le conseil académique doit émettre un avis sur les dossiers de demande d'accréditation de l'établissement à délivrer des formations. En l'espèce, il s'agit de deux licences professionnelles qui seront dispensées par l'UFR de droit, économie et sciences sociales.

Les dossiers d'accréditation de l'établissement à délivrer deux licences professionnelles reçoivent un avis positif à l'unanimité du Conseil académique. Cet avis est formalisé par la délibération n°2023-11.

Point n°6 – Information sur la procédure d'attribution des insignes de docteur *honoris causa*

Mme Emmanuelle HUVER, vice-présidente recherche, présente la procédure d'attribution des insignes de docteur *honoris causa*, qui reprend les dispositions réglementaires applicables à ce dispositif.

Point n°7 – Questions diverses

En l'absence de questions et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance.

Fait à Tours, 06 novembre 2023



Sylvie Humbert-Mougin,
Présidente du conseil académique